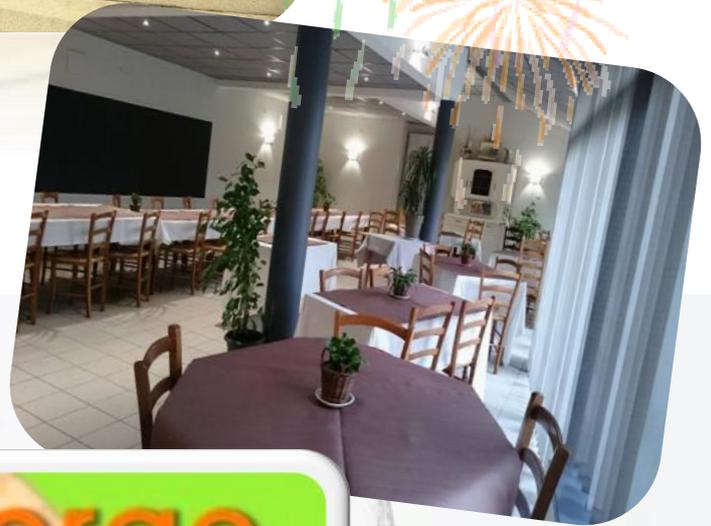
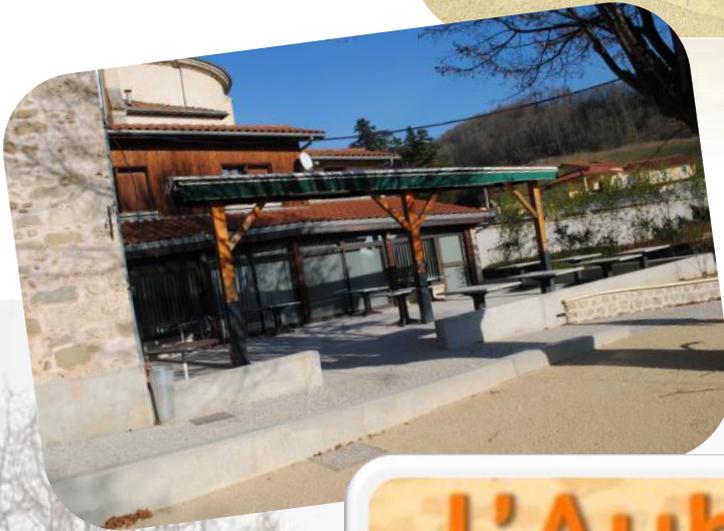


**PENSEZ AUX  
CHÈQUES  
CADEAUX**



**CONSULTEZ  
NOTRE PAGE  
FACEBOOK** 



## L'Auberge des Saveurs

Pour vos fêtes de fin d'année  
pensez à commander :  
fois gras, civet de lièvre,  
gratin de cardons, gratin  
dauphinois, bûches, etc.

Jean-Paul et Fleur CHEMIN  
04.76.64.23.09  
www.aubergedessaveurs.com  
aubergedessaveurs@orange.fr

**NOUVEAU**  
**la carte du bistrot**  
**de l'Auberge**

## SOMMAIRE

### Vie communale et intercommunale

L'édito .....	3
Divagation des animaux.....	4
Au Conseil municipal .....	6
Travaux.....	9
Les prescriptions du PLU.....	11
Brèves intercommunales .....	12

### Vie pratique

Informations .....	16
Rappel du Sictom .....	18
Services .....	19
Recette de cuisine .....	20

### Vie scolaire

Les classes du RPI .....	21
A l'école de Murinais.....	24

### Vie associative

Garderie La Cabotte .....	26
Cantine scolaire des Coteaux .....	27
A.P.E .....	28
Amicale des pompiers.....	30
Le Chœur d'Adèle.....	31
Club le Wellingtonia / Les 3 clés .....	35
Comité des fêtes .....	36
Section Gym .....	38
Arbre de Noël et AG.....	39
Réveillon du jour de l'an.....	40

## AGENDA 2017

Réveillon du jour de l'an .....	31 décembre 2016
<i>Organisé par le Comité des fêtes à la Halle des Sports</i>	
Vœux du maire .....	7 janvier 2017
AG du Comité des fêtes.....	13 janvier 2017
Ste Barbe des pompiers .....	14 janvier 2017
Vente de boudins.....	28 janvier 2017
<i>Organisé par l'amicale des pompiers à Chevrières</i>	
Loto de l'ACCA .....	4 février 2017
Concert Jazz.....	5 février 2017
<i>Organisé par le Chœur d'Adèle à la Halle des Sports</i>	
Repas dansant Irlandais .....	18 mars 2017
<i>Organisé par le Chœur d'Adèle à la Halle des Sports</i>	
Carnaval .....	1er avril 2017
<i>Organisé par l'APE au Couvent de Murinais</i>	
Elections présidentielles (1er tour) .....	23 avril 2017
Bal du muguet .....	29 ou 30 avril 2017
<i>Organisé par le Comité des fêtes à la Halle des Sports</i>	
Elections présidentielles (2nd tour).....	7 mai 2017
Commémoration de l'armistice .....	8 mai 2017
Vide greniers vente de plants .....	14 mai 2017
<i>Organisé par la garderie à la Halle des Sports</i>	
Randonnée pédestre la Murinoise .....	4 juin 2017
<i>Organisée par le Comité des fêtes</i>	
Elections législatives (1er tour).....	11 juin 2017
Elections législatives (2nd tour) .....	18 juin 2017
Vogue annuelle.....	9 et 10 septembre 2017
<i>Organisée par le Comité des fêtes</i>	
Commémoration de l'armistice ....	11 novembre 2017
Repas Choucroute.....	12 novembre 2017
<i>Organisé par le Club le Wellingtonia à la Halle des Sports</i>	
Arbre de Noël .....	17 décembre 2017
<i>Organisé par le Comité des fêtes à la Halle des Sports</i>	

### Naissances

**E** *Sacha est né le 3 octobre 2016*  
**T** *à Voiron au foyer de*  
**A** *Pauline Grosjean et Guillaume Lamour.*

**T** *Jade est née le 5 octobre 2016*  
**C** *à St Martin d'Hères au foyer de*  
**I** *Maud Perrin et Yannick Germain.*

### Mariages

**V** *Françoise Ragache & Daniel Garcin*  
**I** *le 3 septembre 2016.*

**L** *Florence Riondet & René Matussi*  
**L** *le 3 septembre 2016*

# L'édito du maire



*L'année 2016 vit ses derniers jours...*

*L'équipe du Comité des fêtes vous concocte une bonne soirée de réveillon. Comme à son habitude, elle sera à la hauteur de l'évènement. Après cela, nous vous donnons rendez-vous :*

*samedi 7 janvier 2017  
à la salle des fêtes  
pour les vœux du Maire*

*Avec le Conseil municipal, nous vous recevrons avec plaisir et nous profiterons de l'occasion pour vous présenter une bonne partie du projet d'embellissement du village, en attendant la réfection de la bande roulante de la traversée de village prévue fin 2018 ou début 2019 par le Conseil départemental. Dans ce dossier, nous attacherons de l'intérêt à vos réflexions ou suggestions, qui seront toujours les bienvenues.*

*Cette année 2016, nous avons mené à bien, matériellement et financièrement, les travaux de mise en conformité des bâtiments communaux, dans le cadre des établissements recevant du public (ERP) et mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR). L'Auberge des Saveurs est maintenant dotée d'un très bel outil de travail dans un cadre champêtre et digne de très grands restaurants. Il ne tient qu'à vous maintenant de venir choisir votre menu pour vos rencontres familiales ou amoureuses.*

*Je profite également de cet édito pour vous faire part d'un problème récurrent sur la commune et qui devient inacceptable. Le secrétariat et moi-même sommes de plus en plus souvent interpellés car des animaux de toute nature errent ou divaguent régulièrement. Chiens, chats, bovins, ovins, caprins, équins, la liste est longue et les désagréments nombreux. De tels agissements sont inacceptables et je demande à tous les propriétaires d'animaux de prendre leurs responsabilités. Il faut savoir que dernièrement, les pouvoirs de police du maire ont été renforcés en la matière. Je vous invite à lire attentivement la page de cette édition consacrée à ce problème.*

*Je vous souhaite désormais une bonne fin d'année et de joyeuses fêtes. Bonne lecture.*

*Bien à vous  
Votre maire, Patrice Iserable*

# Divagation des animaux



## LE RENFORCEMENT DES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE

### La notion d'animal errant ou en état de divagation

Cette notion est appréhendée différemment selon qu'il s'agit d'un chien, d'un chat ou d'un animal appartenant à une autre espèce.

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. Est par ailleurs en état de divagation, tout chien abandonné livré à son seul instinct, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

La loi ne donne pas de définition de l'état d'errance ou de divagation pour les autres espèces animales. Toutefois, la jurisprudence considère en général qu'un animal, qui n'est pas un chien ou un chat, est considéré comme errant ou en état de divagation dès lors qu'il est trouvé sans gardien sur le terrain d'autrui ou sur la voie publique.

### Le pouvoir de police spéciale du maire

Le Code rural confère au maire un pouvoir de police spéciale pour lutter encore plus efficacement contre le phénomène des animaux errants ou en état de divagation. Ce code prévoit des dispositions différentes selon l'espèce à laquelle appartient l'animal.

#### Les mesures de police spéciale à l'égard des chiens, chats et autres animaux.

Aux termes de l'article L. 211-22 du Code rural, « *les maires prennent toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. Ils peuvent ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés. Ils prescrivent que les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune sont conduits à la fourrière* ».

Le maire est donc tenu d'intervenir pour mettre un terme à l'errance ou la divagation des chiens et des chats sur le territoire de sa commune. A ce titre, il doit prendre un arrêté municipal afin de prévenir les troubles que pourrait engendrer la divagation de ces animaux.

La violation de cet arrêté sera sanctionnée par une contravention de première classe dont le montant s'élève à 38 € au maximum en vertu de l'article R. 610-5 du Code pénal.

Le contrevenant pourra également encourir une contravention de deuxième classe, d'un montant maximum de 150 €, s'il tombe sous le coup de l'article R. 622-2 du Code pénal qui réprime le fait de laisser divaguer un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes.

### Les mesures de police spéciale à l'égard des autres espèces animales

De façon analogue, le maire doit adopter un arrêté municipal permettant que les animaux d'espèce sauvage apprivoisés ou tenus en captivité, qui seraient trouvés en état d'errance ou de divagation sur le territoire communal, soient pris en charge de façon à éviter tout danger.

Le maire prescrit alors, en vertu de l'article L. 211-21 du Code rural, que ces animaux sont conduits dans un « lieu de dépôt » qu'il aura désigné préalablement.

#### **La prise en charge des autres espèces animales**

Comme indiqué plus haut, les animaux d'espèce sauvage apprivoisés ou tenus en captivité trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la commune, doivent être conduits au « lieu de dépôt » désigné préalablement par le maire au moment de leur capture.

La notion de « lieu de dépôt » revêt une signification plus large que celle de « fourrière ».

En effet, si l'animal concerné appartient à une espèce domestique, celui-ci sera amené dans un espace clos aménagé de façon à satisfaire aux besoins biologiques et physiologiques de son espèce. La fourrière pouvant éventuellement être utilisée dans cette hypothèse comme « lieu de dépôt ».

Si l'animal concerné n'appartient pas à une espèce domestique, il devra être conduit dans un établissement d'élevage ou de présentation au public d'animaux vivants.

L'animal est maintenu dans le « lieu de dépôt » aux frais du propriétaire ou du gardien.

A l'issue d'un délai de garde de 8 jours ouvrés, si l'animal n'a pas été réclamé par son propriétaire auprès du maire de la commune où l'animal a été saisi, il est alors considéré comme abandonné et le maire peut le céder ou, après avis d'un vétérinaire, le faire euthanasier.

Source : Association des Maires de l'Isère  
[www.maires-isere.fr](http://www.maires-isere.fr)



# Au Conseil municipal



## Travaux d'aménagement de village et d'aménagement de sécurité - Demande de subvention au Territoire

Des travaux d'aménagement de village et de sécurité sont prévus dans le centre du village. Pour ce vaste chantier, qui sera étalé sur les exercices 2017, 2018, 2019, deux dossiers distincts seront présentés au Territoire pour la demande de subvention : un pour l'aménagement de village et l'autre pour l'aménagement de sécurité.

	Aménagement de village	Aménagement de sécurité
Travaux	<ul style="list-style-type: none"><li>* amélioration de la traversée de village et du secteur en agglomération de la Route de Chevières</li><li>* création de places de village et d'aménagement paysagers en entrée sud de village, devant la bascule, devant le Monument aux morts et le parvis de l'église</li><li>* création une aire pour camping-car dans le centre du village</li><li>* aménagement d'une terrasse pour l'Auberge communale, dernier commerce du village</li><li>* création d'un accès aux logements qui seront situés au-dessus de la future mairie</li><li>* réfection des enrobés au lotissement Opac suite aux travaux d'assainissement.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>* réaménagement des cheminements piétons, places de stationnement, trottoirs et passages pétiens dans la rue du Souvenir Français et sur la route de Chevières</li><li>* pose de bordures et trottoirs à l'entrée sud du village (route de St Vérand).</li></ul>
Coût estimatif	242 455 € HT	75 788 € HT
Subvention sollicitée	45 % soit 109 105 €	55 % plafonnée à 40 000 €
Restant à charge	133 350 €	35 788 €

## Reversement du fonds d'amorçage au Syndicat Intercommunal Scolaire.

Suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, la commune perçoit chaque année un fonds d'amorçage versé par l'Etat, à hauteur de 50 € par élève. Cette somme sera reversée au Syndicat Intercommunal Scolaire, regroupant les communes de Bessins, Chevières, Murinais et St Appolinard, qui assure la gestion des écoles maternelles et élémentaires de ces communes. Ce reversement interviendra chaque année, tant que la commune bénéficiera de cette aide de l'Etat.

En contrepartie, le SIS remboursera à la commune les charges de personnel induites par les mercredis travaillés (accompagnateur dans le car scolaire et nettoyage de l'école).

## Dispositif d'aide pour le départ en vacances des enfants.

Suite à la dissolution du CCAS au 31/12/2015, le Conseil municipal a décidé de renouveler le dispositif d'aide pour le départ en vacances des enfants. Ce dispositif permet d'allouer une aide financière aux familles dont les revenus sont modestes pour favoriser le départ en vacances des enfants en âge scolaire dans des structures telles que centres de loisirs, colonies de vacances, associations agréées jeunesse et sport...

La commune prend ainsi le relais du CCAS pour continuer à offrir ce type de prestations. Les principes seront les suivants :

- \* Tout enfant accueilli dans une structure de vacances (centres de loisirs, colonies de vacances, associations agréées Jeunesse et Sport, etc.) pourra prétendre à une participation financière de la commune.
- \* Les structures d'accueil devront posséder l'Agrément Jeunesse et Sport.
- \* L'aide de la commune sera définie comme suit :

### Barème du quotient familial :

- 0 à 300 €.....	90 % du coût du séjour
- 301 à 380 €.....	80 % du coût du séjour
- 381 à 460 €.....	70 % du coût du séjour
- 461 à 540 €.....	60 % du coût du séjour
- 541 à 620 €.....	50 % du coût du séjour
- 621 à 700 €.....	40 % du coût du séjour
- 701 à 780 €.....	30 % du coût du séjour
- 781 à 860 €.....	20 % du coût du séjour



- \* L'aide financière sera toutefois plafonnée à 150 € par an et par enfant.
- \* L'aide sera versée directement aux familles qui devront fournir les justificatifs suivants :
  - attestation de quotient familial de moins de 3 mois
  - facture du séjour acquittée
  - RIB.
- \* L'aide sera accordée pour les enfants scolarisés, c'est-à-dire jusqu'à 16 ans.

## Suppression du poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.

L'agent technique a bénéficié d'un avancement par ancienneté au grade d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016. Ainsi, le poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe devient vacant et nécessite d'être supprimé.

Après avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 12 juillet 2016, le Conseil municipal décide de supprimer le poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe permanent à temps non complet à raison de 31h hebdomadaires.

## Discussion sur le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes.

L'article 136 de la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR) prévoit que les communautés de communes deviendront automatiquement compétentes en matière de Plan Local d'Urbanisme (si tel n'est pas déjà le cas) le 27 mars 2017.

Toutefois les communes membres ont la faculté de s'opposer à ce transfert, à condition qu'au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent contre ce transfert dans les 3 mois précédents la date du transfert. Ainsi, les délibérations des communes qui souhaitent s'opposer au transfert doivent être adoptées entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017.

Ainsi, le Conseil municipal est invité à la réflexion et sera amené à se positionner sur ce transfert à l'occasion d'une réunion qui se tiendra dans les délais précités.

## **Instauration du Droit de Prémption Urbain.**

Le Droit de Prémption Urbain (DPU) permet à son titulaire d'acquérir prioritairement des biens immobiliers en vue de la réalisation d'un projet d'aménagement urbain. Les titulaires sont les communes dotées d'un PLU, d'un POS, ou d'une carte communale.

La commune peut, par délibération, instituer un droit de prémption urbain sur tout ou partie des zones urbaines et d'urbanisation future délimitées par le PLU. Les zones Agricoles ou Naturelles ne sont pas concernées par le droit de prémption urbain.

Considérant l'intérêt pour la commune d'instaurer un droit de prémption simple lui permettant de mener à bien sa politique foncière,

Le Conseil municipal :

- \* décide d'instituer un droit de prémption urbain sur les secteurs UA (zones urbaines) et AUa (zones à urbaniser) du territoire communal délimités par le Plan Local d'Urbanisme,
- \* dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, qu'une mention sera insérée dans deux journaux dans le département conformément à l'article R211-2 du Code de l'urbanisme, qu'une copie sera adressée à l'ensemble des organismes et services mentionnés à l'article R.211-3 du Code de l'urbanisme.
- \* dit qu'un registre dans lequel seront inscrites toutes les acquisitions réalisées par exercice du droit de prémption et des précisions sur l'utilisation effective des biens acquis, sera ouvert et consultable en mairie conformément à l'article L.213-13 du Code de l'urbanisme.

## **Fixation du taux d'exonération de la taxe d'aménagement pour les bâtiments industriels et artisanaux.**

La délibération du 2 mars 2015 relative à la taxe d'aménagement applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ne précise pas le taux d'exonération partielle pour les locaux à usage industriel ou artisanal.

Aussi, le Conseil municipal :

- \* décide de conserver les dispositions prises dans la délibération du 2 mars 2015 concernant les modalités d'application de la taxe d'aménagement et des cas d'exonérations,
- \* précise que les locaux à usage industriel ou artisanal seront exonérés de la taxe d'aménagement à hauteur de 50 %.

La présente délibération sera transmise aux services de l'Etat chargés de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

## **Avancement du projet de lotissement.**

La SAS Gerenthon à Génissieux souhaite toujours se porter acquéreur de la parcelle pour mener à bien le projet de lotissement. Avant la signature du compromis de vente et du dépôt du permis d'aménager, il est impératif que le lotisseur trouve un bailleur social avec lequel s'associer pour la réalisation de logements sociaux (en location et/ou accession).

A ce sujet, plusieurs rencontres ont eu lieu en mairie avec des bailleurs sociaux (Opac38, Dauphilogis, Isère Habitat) dont certains sont spécialisés dans l'accession sociale. Ces bailleurs ne souhaitant pas donner suite au projet, la SAS Gerenthon se propose de trouver acquéreurs aux revenus modestes susceptibles de bénéficier d'un prêt accession sociale (PAS). Pour cela, le lotisseur viabilisera 4 petites parcelles en entrée de site.

La proposition du lotisseur respectant l'esprit de l'OAP inscrite au PLU de la commune, un compromis de vente sera prochainement signé auprès d'un notaire.

# Travaux



## *Travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite à l'Auberge des Saveurs et aménagement paysager*

En 2015, nous avons obtenu une subvention pour les travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (appelés dans le jargon « travaux PMR ») pour les bâtiments suivants : mairie, salle associative, auberge et WC publics

Après la réfection de l'allée de la mairie - salle des associations en 2015, la suite des travaux a été programmée en 2016, avant que le subvention ne soit caduque.

Des petits aménagements ont été opérés dans les WC publics (voir édition précédente) et un important chantier a démarré à l'Auberge des Saveurs.

L'accès extérieur et la terrasse ont été aménagés pour permettre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

- \* création d'une rampe d'accès,
- \* aménagement de l'accès « cuisine » pour faciliter les livraisons,
- \* remise à niveau de la terrasse par rapport à la grande salle de restaurant
- \* création de jardinières en tuf
- \* aménagements paysagers

Le Conseil municipal a choisi de faire travailler l'entreprise locale Giraud-Marchand, qui a sous-traité une partie des travaux à deux artisans murinois : André Ragache pour la partie maçonnerie et Samuel Bazzoli pour la partie béton désactivé et végétation.

Coût des travaux : 45 610,84 € HT

(dont 37 340 € pour l'accessibilité handicapés et 8 270,84 € pour l'aménagement paysager).

Subvention  
dotation territoriale :  
**38 878 €**  
(80 % du montant  
estimatif HT  
des travaux)

Nous vous laissons découvrir le résultat en images...

Parallèlement à ces travaux financés par la mairie, Jean-Paul et Fleur ont entrepris la rénovation du bar. Le chantier n'est pas terminé mais le résultat devrait être tout aussi réussi que le reste.

Tous ces travaux font suite à ceux engagés au printemps 2016 dans la grande salle de restaurant et la cuisine. C'est donc dans un cadre entièrement rénové que nos restaurateurs vous recevront, pour la plaisir des yeux...et des papilles !



AVANT



APRÈS



# Les prescriptions du PLU



Le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé le 26 mai 2015 par le Conseil municipal. Ce document d'urbanisme précise, entre autre, l'aspect extérieur que les nouvelles constructions doivent respecter. Voici un résumé des principales dispositions que vous devez respecter pour votre projet :

## **Terrassement :**

La construction s'adapte à la topographie du terrain naturel (et non l'inverse).

## **Volumétrie :**

La construction doit présenter une homogénéité de volume et rester sobre dans sa conception.

## **Toiture :**

Les toitures seront de forme simple, à deux ou quatre pans. Le faîtage sera orienté dans le sens de la plus grande dimension du bâtiment. La pente des toitures sera cohérente avec celles des constructions avoisinantes, et supérieure à 30 %.

## **Façades, boiseries, menuiseries, finitions :**

Les couleurs des matériaux de construction sont à choisir parmi la palette de tonalités et de textures de matériaux déjà présente sur le territoire communal. Les façades seront sobres. Les couleurs vives, les couleurs lumineuses sont interdites pour les façades.

## **Panneaux solaires :**

Les panneaux solaires en toiture seront affleurants au plan du toit et de la même pente.

## **Clôtures (hors agricoles) :**

La clôture des terrains n'est pas obligatoire. Les clôtures ne devront pas gêner la visibilité le long des voies. Elles seront d'aspect simple, sobre et d'une hauteur limitée.

## **Portails :**

Les portails doivent s'ouvrir soit vers l'intérieur de la propriété, soit en mode coulissant.

## **Dispositions spécifiques pour les constructions agricoles, abris animaux :**

La construction devra être adaptée au terrain naturel. Tout projet qui n'aboutirait pas à une bonne intégration pourra être refusé.

Pour tout projet de rénovation ou de construction,  
il est recommandé de consulter le règlement du PLU

(disponible en mairie ou sur le site internet de la commune : [www.murinais.fr](http://www.murinais.fr) > cadre de vie > urbanisme).

Vous pouvez aussi prendre RDV avec Laure Désiré, architecte-conseil du CAUE, à l'occasion des permanences qu'elle assure tous les 15 jours à la Communauté de communes (dates affichées dans le hall de la mairie).

# Brèves intercommunales



## Enfance

Relais assistantes maternelles

### Temps collectifs Montessori avec le RAM



Après une formation en octobre à destination des assistantes maternelles, l'initiation à la pédagogie Montessori s'est poursuivie jusqu'en novembre lors des temps collectifs organisés par le relais assistante maternelle (RAM) du Pays de Saint-Marcellin. Quatre ateliers de mise en pratique à Saint-Sauveur, Saint-Hilaire du Rosier, Saint-Vérand et Chatte, toujours avec Delphine Gilles-Cotte (éducatrice Montessori à l'atelier « les fées coccinelles ») à l'animation.

Des ateliers « apprends-moi à faire seul ! » où à partir d'ustensiles courants, de matériaux de récupération (pot de confiture, ballon de baudruche...) les enfants accompagnés de leur assistante maternelle ont appris à développer leur dextérité, concentration et confiance en eux.

Des ateliers très suivis : 50 enfants de moins de trois ans et 24 assistantes maternelles qui ont expérimenté l'apport de cette méthode et

sa facilité de mise en œuvre. Pour beaucoup, ces ateliers ont donné de nouvelles idées d'activités avec les enfants.

La pédagogie Montessori dans les services intercommunaux de la petite enfance, puisque les personnels des crèche, halte garderie et multi accueil ont également été formé et que des ateliers « apprends-moi à faire seul ! » avec les enfants sont en cours.

### Concert rencontre à Joud



Fin juin, sur le coteau de Joud à Saint-Marcellin se tenait un petit concert-rencontre entre les collégiens du Savouret, les CM2 de l'école de la plaine et des enfants de moins de 3 ans accueillis par des assistantes maternelles du Pays de Saint-Marcellin.

Ce concert, inscrit dans les animations post festival Barbara, regroupait une quarantaine d'élèves qui interprétèrent un répertoire varié : "On écrit sur les murs", "l'aventurier de Bob Morane"... Au tempo et à l'accompagnement bienveillant de cet ensemble choral : Elise SOS, (professeur de musique au collège), Marie-Véronique Beck (intervenante musique dans les écoles primaires), madame Thomas (professeur des CM2 à l'école de la plaine), ainsi que d'autres professeurs du collège.

Tout ce petit monde a apporté beaucoup de plaisir aux petites et grandes oreilles. Cette rencontre musicale a favorisé chez le tout- petit l'éveil des

sens et a suscité quelques idées professionnelles chez les plus grands.

Cette rencontre concert s'est terminée par un moment convivial autour d'un goûter offert le relais assistantes maternelles du Pays de Saint-Marcellin.

### Fête des familles au petit prince



Début juillet, la fête des familles au petit prince était sur le thème du chantier. Un clin d'œil aux travaux de réhabilitation de la crèche intercommunale qui débutaient un mois plus tard. Le tas de sable orné de casques et d'engins de chantier a été pris d'assaut par tous les enfants (quel que soit leur âge).

Les enfants du petit prince ayant voyagé toute l'année sur les 5 continents ont chanté, avec tout le personnel de la crèche, les chansons et comptines apprises à chaque étape. Certaines très connues furent reprises en cœur par les familles.

La partie spectacle terminée, direction le buffet partagé pour prolonger les discussions et le tas de sable pour continuer le chantier.

## **Fête des familles chez les mistigris**



Fin juin, les enfants, leurs familles et les professionnels du multi accueil intercommunal se sont retrouvés pour la traditionnelle fête de fin de saison, avant les premiers départs en vacances et ceux des plus grands qui vont faire leurs premiers pas scolaires à la rentrée de septembre.

Astrid Perraud, directrice du multi accueil, remercia les familles de leur présence et de leur implication dans la vie de l'établissement. Investissement constaté jusque dans le petit spectacle puisque deux parents musiciens accompagnaient au violon et à la guitare l'équipe des mistigris à la narration de comptines et histoires autour du loup (y-es-tu.. ?).

La fête s'est poursuivie autour de plats sucrés et salés préparés par les familles.

## **Pirouette fête ses 10 ans**



Début septembre Pirouette, le lieu d'accueil enfants parents (LAEP) fêtait ses 10 ans. Une petite expo retraçait les grands moments du LAEP et aussi de montrer certaines réalisations. Cet anniversaire était l'occasion de recroiser des familles et d'en accueillir de nouvelles pour leur expliquer le fonctionnement : un lieu d'échanges et de partages, de jeux et de rencontres entre parents (futurs parents, grands-parents...), avec le soutien bienveillant d'une équipe de professionnelles.

Pirouette est ouvert tous les vendredis de 9h à 11h45 (sauf pendant les vacances scolaires), à l'espace Mozaïk, 7 rue du colombier à Saint-Marcellin.

## **Rénovation de la crèche Le petit prince**



Depuis le mois d'août, les enfants et les équipes ont confié la crèche aux mains des professionnels du bâtiments, pour qu'ils lui offrent une seconde jeunesse après 30 ans d'existence.

Les enfants et les équipes se sont installés pendant les douze mois de travaux à la halte garderie, au multi accueil et dans un nouvel espace à la maison de l'économie. Des changements d'habitude qui se sont passés en douceur.

Depuis cet été la réhabilitation de la crèche va bon train. Remise à nue de l'enveloppe, déconstruction de cloisons, de sols. Dépose de la charpente pour rehausser l'étage, jusqu'alors inutilisé et doubler la surface (1000m<sup>2</sup>). D'ici quelques semaines, le bâtiment sera hors d'air et hors d'eau, les corps de métiers du second œuvre entreront en action.

A la rentrée de septembre 2017, les équipes et les enfants rejoints par de nouveaux copains, passage de 60 à 88 places intégreront un multi accueil (crèche + halte garderie) quasi neuf, plus confortable et fonctionnel.



## Jeunesse

### **Festival game show, on en redemande !**



Près de 300 personnes se sont amusées dans les allées du *festival game show* les 8 & 9 octobre au Forum à Saint-Marcellin. Il y avait des enfants, des jeunes, des ados et des parents, surtout des papas souvent heureux de retrouver des jeux vidéo ou les flippers de leur enfance.

Car, grâce aux associations Fairy finger et Ouest game, les options de jeux étaient variées. Des consoles, il y en avait de partout ! Près d'une cinquantaine, des plus récentes aux pionnières. Les parties se sont enchaînées et les tournois organisés samedi et dimanche ont fait le plein de joueurs et de supporters. Le tout dans une excellente ambiance qui gagna aussi l'espace « restauration » où le groupe de jeunes de Saint-Vérand et l'association albinoise « ma boule à facette » ont amené leur touche !

Avant de quitter le festival des questions revinrent souvent : « C'est quand la prochaine ? », « Vous allez en faire d'autre ? », « On remet ça quand ? ». De quoi réjouir et encourager les organisateurs (service jeunesse du Pays de Saint-Marcellin, Fairy finger et Ouest game) à envisager une nouvelle édition.

## Centre Aquatique

### **Halloween, à l'Olympide**



Une belle réussite, cette année encore, pour la fête d'halloween à l'Olympide. Près de 500 personnes ont fréquenté entre 15 et 20h le vaste espace de divertissement aquatique.



La structure gonflable a bien évidemment été au centre des attentions, tout comme les animations orchestrées par les maîtres-nageurs, leur célèbre chorégraphie et en point d'orgue la nouveauté de cette édition, le relais des sorciers où l'on a assisté à une course effrénée entre quatre équipes énergiques.

A noter dès à présent la soirée neige, le vendredi 3 février 2017.

### **Ecole de natation intercommunale**



L'école intercommunale de natation fait toujours le plein chez les jeunes et les adultes. Depuis septembre 2016, deux nouveaux cours de natation existent pour les adultes. L'un pour les débutants, apprentissage de la natation, le jeudi à 10h. L'autre intermédiaire, pour celles et ceux qui savent nager afin d'accroître leur aisance dans l'eau, le jeudi à 18h45.

## ***Maison de Santé pluridisciplinaire***

### **Signature des baux avec les professionnels de santé**



Début octobre Laura Bonnefoy, André Roux et Frédéric de Azevedo (présidents des intercommunalités du Sud-Grésivaudan) ont signé avec les représentants de la SISA (entité regroupant les médecins, infirmiers, kinés, psychologues, diététicienne, orthoptiste, orthophoniste, orthoprothésiste et pédicure) et le laboratoire de biologie médicale les baux de location qui lient l'intercommunalité (propriétaire) et les professionnels de santé locataires-occupants de la maison de santé pluridisciplinaire.

### **Construction de la maison de santé pluridisciplinaire**



Depuis début septembre, les murs de la maison de santé pluridisciplinaire poussent en face du Diapason. 1500m<sup>2</sup> répartis en deux ensembles. Un premier de 1000m<sup>2</sup> pour les soignants (médecins, infirmiers, kinés, psychologues, diététicienne, orthoptiste, orthophoniste, orthoprothésiste et pédicure). Le second de 500m<sup>2</sup> pour le laboratoire de biologie médicale.

Une infrastructure nécessaire pour attirer de nouveaux professionnels et pour maintenir, en complémentarité avec tous les acteurs de la santé, une offre de soins de qualité pour tous les habitants du territoire. Ouverture de la maison de santé pluridisciplinaire prévue pour septembre 2017.

## ***Fusion des intercommunalités du Sud-Grésivaudan***

### **1<sup>er</sup> janvier 2017, naissance d'une nouvelle communauté de communes**

Depuis 40 ans, les communes et leurs groupements intercommunaux successifs travaillent ensemble au développement du territoire. Confirmée au lendemain des municipales 2014, l'année 2016 a vu la concrétisation de cette tradition, avec la validation de la constitution d'une intercommunalité regroupant les communautés de communes de Chambaran Vinay Vercors, de la Bourne à l'Isère et du Pays de Saint-Marcellin. 47 communes : de Saint-Lattier à Saint-Quentin sur Isère, de Rencurel à Bessins, de Quincieu à Chatelus, pour 43 853 habitants.

Une nouvelle étape qui a fortement mobilisé les élus tout au long de l'année pour inventorier l'exercice des pratiques des compétences dans chaque intercommunalité, puis établir la liste des enjeux pour le territoire, ses habitants et sa nouvelle intercommunalité.

#### **Qu'est-ce que ça change ?**

Si le périmètre géographique et le nombre de communes évoluent, la création de cette nouvelle intercommunalité ne change rien pour ses habitants. Les services perdurent : les enfants accueillis en multi accueil ou crèche le seront toujours, idem pour les cours de fitness ou de natation, la gestion du tri de nos déchets ménagers, etc. La continuité dans le changement tout en maintenant la proximité.

Plus d'infos sur [www.pays-saint-marcellin.fr](http://www.pays-saint-marcellin.fr)

# Informations



## DECHÈTERIES NOUVEAUX HORAIRES

Nouveaux horaires depuis le  
1<sup>er</sup> décembre 2016 :

### Déchèterie de St sauveur :

Lundi au vendredi : 9h à 12h - 13h30 à 18h  
Samedi : 9h à 18h

### Déchèterie de Vinay :

Lundi : 13h30 à 18h00  
Mardi : 9h à 12h - 13h30 à 18h  
Mercredi : 13h30 à 18h00  
Jeudi : 13h30 à 18h00  
Vendredi : 9h à 12h - 13h30 à 18h  
Samedi : 9h à 18h

### Déchèterie de St Quentin sur Isère :

Lundi : 14h à 18h  
Mercredi et samedi : 8h à 12h - 14h à 18h

## INSCRIPTION LISTES ELECTORALES

Vous avez jusqu'au 31 décembre 2016 pour vous inscrire sur la liste électorale de Murinais.

Pour cela, il vous suffit de compléter le formulaire Cerfa n° 12669\*01 disponible en mairie ou imprimable depuis Internet et d'y joindre une pièce d'identité et un justificatif de domicile récent.

Une permanence sera assurée à la mairie pour recevoir les dernières inscriptions :

Samedi 31 décembre 2016 de 10 h à 12 h.

Vous recevrez ensuite votre carte électorale à domicile courant mars 2017.

Elle vous permettra notamment de voter aux élections présidentielles et législatives qui auront lieu en 2017.

**NB : A COMPTER DE 2017, LE BUREAU DE VOTE  
SERA INSTALLÉ A LA SALLE POLVALENTE.**

## REDUIRE SA CONSOMMATION ENERGETIQUE

Le Pays Sud-Grésivaudan au travers du programme TEPOS (Territoire à Energie **POS**itive) s'est engagé dans la transition énergétique. Afin d'atteindre les objectifs de ce programme le territoire a mis en place un certain nombre d'actions pour réduire la consommation énergétique du territoire notamment chez les ménages.

Parmi ces actions, il participe à une opération conjointe entre l'Etat, et Edf visant à distribuer gratuitement aux ménages du territoire des ampoules LEDs pour remplacer les ampoules existantes. Ces ampoules consomment 4 à 5 fois moins d'énergie que les ampoules classiques pour une luminosité égale et durent également plus longtemps.

*Des lots de 2 ampoules sont à disposition des habitants gratuitement (1 lot maximum par foyer). Le stock étant limité, les premiers arrivés seront les premiers servis. En contrepartie, il est demandé aux ménages de ramener leurs anciennes ampoules à incandescence (à fil) qui seront récupérées pour être recyclées.*

Sachez également qu'en parallèle à cette opération, les particuliers demandeurs, notamment ceux à faible revenus, peuvent s'orienter vers : <https://www.mesampoulesgratuites.fr/>. Ce site permet aux particuliers dont les ressources sont considérées comme modestes (Cf seuil de l'Anah) d'obtenir gratuitement jusqu'à **10 ampoules LEDs** qui leur seront livrées à domicile.



## L'Internet Haut Débit 20 Méga enfin disponible à Murinais !

Le Conseil Départemental a déployé un réseau Internet Wi-Fi **20 Méga** en Isère afin de couvrir les zones blanches peu ou pas desservies par l'ADSL.

Votre commune est couverte par ce réseau Haut Débit et vous donne la possibilité de profiter dès aujourd'hui des **solutions Internet Haut Débit** d'Alsatis.

En effet, Alsatis vous permet de bénéficier d'un abonnement Internet jusqu'à 20 Méga, de la téléphonie fixe illimitée vers les fixes en France métropolitaine et vers 50 destinations et de la TV en qualité HD avec l'Alsabox TV par Vidéofutur.

Notre équipe commerciale est à votre disposition pour vous apporter des informations complémentaires au 09 70 247 247 (appel non surtaxé) ou sur [www.alsatis.com](http://www.alsatis.com).

### A propos d'Alsatis

Fournisseur d'Accès Internet, Alsatis est spécialisé depuis plus de 12 ans, dans les solutions Internet Haut Débit destinées aux foyers et aux professionnels français situés en zones blanches et grises.

Documentation disponible en mairie

## LA BIBLIOTHEQUE DE CHEVRIERES est l'une des 15 bibliothèques du réseau du Sud Grésivaudan



L'accès au catalogue collectif permet un choix très étendu et toujours renouvelé.

Alors **n'hésitez pas à venir réserver** le dernier prix littéraire, le best seller à la mode ou votre auteur préféré.

La bibliothèque intercommunale avec son équipe de bénévoles renouvelée vous accueille :

- lundi de 18h00 à 19h00
- jeudi de 16h00 à 19h00

## DÉCLAREZ VOS RUCHES

DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2016

- ➔ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- ➔ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation



### QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



CONNÂTRE L'ÉVOLUTION  
DU CHEPTEL APICOLE



AMÉLIORER LA SANTÉ  
DES ABEILLES



MOBILISER DES  
AIDES EUROPÉENNES  
POUR LA FILIÈRE APICOLE

NOUVEAU

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE



[mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr)



## DECLARATION DE RUCHES : du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2016

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.

Elle participe à :

- \* la gestion sanitaire des colonies d'abeilles
- la connaissance de l'évolution du cheptel apicole
- \* la mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1er septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

(pour la déclaration 2016, l'utilisation du Cerfa papier n° 13995-04 est toujours possible).

**TOUS LES EMBALLAGES PLASTIQUES**



**TOUS LES FLACONS ET BOUTEILLES  
EN PLASTIQUE**



**BIEN  
VIDÉS,  
NON  
LAVÉS**



**TOUTES LES BARQUETTES, TOUS LES POTS**



**LES BLISTERS**

**TOUS LES EMBALLAGES SOUPLES ET FILMS EN PLASTIQUE**

# Services



## **DE RIBAUPIERRE Patricia**

Ecrivain public  
85 F impasse des Ayes  
38160 MURINAIS  
Tel : 07 86 33 04 77  
[patmardrb@gmail.com](mailto:patmardrb@gmail.com)

## **Fromagerie PRINCET**

Fromages Saint Marcellin  
155 A route de Roybon  
38160 MURINAIS  
Tel : 04 76 64 25 85

## **BAZZOLI Samuel**

Paysagiste  
1290 route de St Vérand  
38160 MURINAIS  
Tel : 06 88 21 15 33  
[info@samuelbazzoli.com](mailto:info@samuelbazzoli.com)

## **LES TROIS CLES**

**BIERI Isabelle**  
Cours de piano tous niveaux  
Allée du Couvent  
38160 MURINAIS  
Tel : 06 12 59 05 75  
[arlix29@gmail.com](mailto:arlix29@gmail.com)

## **JOURDAN Raphaël**

Fromages de chèvre  
770 chemin de la Sardière  
38160 MURINAIS

## **CBM GENIE CLIMATIQUE**

**BORTOLUZZI Léo**  
38160 MURINAIS  
Entreprise située à BERNIN  
Tel : 06 85 36 88 19

Pour apparaître sur cette page  
**adressez-vous en mairie.**

## **CHAIZE Damien**

Vitres, nettoyage, désencombrement  
350 impasse de Charouza  
38160 MURINAIS  
Tel : 06 81 26 00 08  
[damien.c.clean@gmail.com](mailto:damien.c.clean@gmail.com)

## **GIROUD Céline**

Coiffure à domicile tous secteurs  
460 impasse du Travers du Pin  
38160 MURINAIS  
Tel : 06 81 34 63 50

## **Plomberie LINOcier**

Sanitaire, faïence, chauffage  
Neuf et rénovation  
115 chemin du Moulin  
38160 MURINAIS  
Tel : 06 34 39 07 35  
[linocier@yahoo.fr](mailto:linocier@yahoo.fr)

## **AUBERGE DES SAVEURS**

Fleur et Jean-Paul CHEMIN  
Bar, restaurant, gîtes  
110 rue du Souvenir Français  
38160 MURINAIS  
Tel : 04 76 64 23 09

## **RAGACHE André**

Maçonnerie générale  
65 B impasse des Machurières  
38160 MURINAIS  
Tel : 04 76 38 47 54

## **MADLY REPORTAGE**

Photographie  
38160 MURINAIS  
Atelier situé à VINAY  
Tel : 04 76 38 51 40  
[Web:madlyreportage.com](http://Web:madlyreportage.com)

## **GHENO Stéphanie**

Tous travaux administratifs  
430 route de la Croix Bleue  
38160 MURINAIS  
Tel : 06 28 41 09 63  
[sggheno@yahoo.fr](mailto:sggheno@yahoo.fr)

## **BELLE Emilie**

Assistante maternelle agréée  
60 rue du Bourg  
38160 MURINAIS  
Tel : 06 31 89 11 68  
[emilie.belle@orange.fr](mailto:emilie.belle@orange.fr)

## **ALLO DEPANN' MULTISERVICES**

**MALEXIEUX Jérôme**  
25 impasse de la Tranche  
38160 MURINAIS  
Tel : 06 63 37 88 82

## **L'HARMONIE DU PHENIX**

**CAPPELLIN Valérie**  
Séance relation d'aide  
Massages aux huiles essentielles  
Allée du Couvent  
38160 MURINAIS  
Tel : 07 77 68 12 67  
[lharmonieduphenix@gmail.com](mailto:lharmonieduphenix@gmail.com)

## **MIELLERIE DU BURDY**

**Michaël SABATIER**  
Miels, pains d'épices...  
150 impasse des Abeilles  
38160 MURINAIS  
Tel : 04 76 38 66 65

## **DJ BAT**

**DEROUX Jérôme**  
1850 route de la Faitas  
38160 MURINAIS  
Tel : 06 08 17 07 16  
[contact@dibat.fr](mailto:contact@dibat.fr)

## **GONTIER David**

Carrosserie  
38160 MURINAIS  
Située à CHATTE  
Tel : 04 76 38 51 81

# Recette de cuisine



## FILET DE MIGNON DE PORC EN CROÛTE

### Ingrédients :

- 1 filet mignon de porc
- 1 pâte feuilletée
- 1 cuillère à soupe de moutarde
- 2 cuillères à soupe de crème épaisse
- 4 gousses d'ail
- 1 petit bouquet de persil
- 1 jaune d'œuf
- Sel et poivre



Faire dorer le filet mignon de chaque côté dans une cocotte. Ajouter ½ verre d'eau et laisser mijoter 10 minutes sur feu bas. Saler et poivrer en fin de cuisson. Le réserver sur un plat pour qu'il refroidisse.

Pendant ce temps, préparer une pommade avec la crème, la moutarde, sel et poivre, l'ail et le persil hachés.

Étaler la pâte feuilletée, badigeonner le filet mignon avec la pommade et le déposer sur la pâte.

Enrouler la pâte autour et fermer de chaque côté.

Badigeonner le dessus avec le jaune d'œuf et enfourner pendant 40 minutes à 180-200°C.

Véronique Princet

### ERRATUM

Dans la dernière édition de septembre 2016, un oubli s'est glissé dans la recette de la « brioche étoilée au Nutella ». Dans le texte il est fait mention de levure, sans autre précision dans la liste des ingrédients.

Il faut y mettre un cube de levure de boulanger entier.

Avec toutes nos excuses...

# Les classes du RPI



Classe de petite et  
moyenne section  
26 élèves

Marie-Florence BITH  
ATSEM : Marie-Gabrielle

Classe de moyenne  
et grande section  
27 élèves

Sandrine BUSI  
ATSEM : Rose

## *Ecole maternelle de CHEVRIERES*



Classe de CP  
22 élèves

Sandra HOT



*Ecole primaire de MURINAIS*

Classe de CE1 - CE2  
25 élèves

Marie-Pierre COHET  
Lise LEGER

*Ecole primaire de ST APPOLINARD*



Classe de CE2 - CM1  
25 élèves

Laurie MARTIN  
Sophie LAURENT



*Ecole primaire de CHEVRIÈRES*

Classe de CM1 - CM2  
26 élèves

Sylvie PARIS  
Philippe SORANZO



# A l'école de Murinais



Lundi 14 novembre, peu avant la récré, de la fumée venant du hall d'entrée est venue perturber le travail des CP. Sans attendre, la maîtresse a fait évacuer les lieux à toute la classe, en sautant par la fenêtre. Tous les enfants ont consciencieusement respecté les consignes de sécurité et se sont regroupés dehors dans le calme.

Mais... fausse alerte ! Il s'agissait d'un exercice d'évacuation. Sur place, les sapeurs-pompiers David Lépine et Jean Gaillard observaient d'un œil professionnel cette mise en situation et le comportement de chacun. Ils ont ensuite dispenser de précieux conseils à la classe pour être encore plus efficace en cas de réelle nécessité.



## ALERTE INCENDIE

Mercredi 30 novembre, en vue du 10ème marché de Noël du regroupement pédagogique, les élèves de Murinais ont réalisé un atelier cuisine. Ils ont confectionné des ballotins de chocolats qui ont été mis en vente le 3 décembre à St Appolinard. Merci aux parents qui sont venus encadrer les groupes.

## ATELIER CUISINE





### Les élèves parlent de leur ressenti à l'issu de l'atelier cuisine :

J'ai aimé faire la cuisine parce que j'ai aimé le chocolat. (Baptiste)

J'ai adoré parce que j'ai cuisiné. (Elise)

J'ai adoré manger du chocolat. (Noé)

J'ai adoré mettre des raisins secs sur les mendiants. (Tristan)

J'ai bien aimé tremper les noix dans le chocolat. (Théo)

J'ai adoré faire des mendiants au chocolat noir. (Elsa)

J'ai goûté la pâte d'amande. (Clara)

J'ai bien aimé manger les smarties. (Loïc, Léo, Rémi et Pierre)

J'ai bien aimé tremper les noix dans le chocolat noir et enlever la vanille. (Maé)

Dans la salle polyvalente, on a fait des chocolats. (Lola)

J'ai adoré faire des roses des sables. (Sibylle)

J'ai adoré goûter la pâte d'amande. (Lina)

J'ai adoré le chocolat quand il était fondu. (Sacha)

J'ai bien aimé faire les chocolats. (Eliza)

J'ai adoré mettre la noix de coco sur les roses des sables. (Elisée)

Je suis content parce que j'ai cuisiné. (Loïs)

J'ai bien aimé manger la pâte d'amande. (Milo)

J'ai tout adoré et j'ai bien aimé manger la pâte d'amande. (Charlotte)

J'ai été contente de manger des smarties. (Jeanne)



**Nous espérons  
que nos chocolats  
ont ravi les papilles  
de tout le monde !**



# Le coin des associations

## Garderie la Cabotte

*Durant les grandes vacances, la salle des devoirs de la garderie a fait peau neuve. En effet, une entreprise a œuvré en peinture afin d'offrir aux enfants un espace clair et propice à la concentration.*



*Depuis début septembre, nous comptons parmi nous Léa notre stagiaire qui fait une formation par alternance dans le sanitaire et social au lycée de Saint-Barthélemy. Elle sera avec nous tout le premier trimestre, deux semaines sur trois. Léa est très appréciée par les enfants et les animatrices, elle est d'une aide précieuse et participe à toutes les activités de la garderie.*

### **Que d'activités à la garderie !**



*Depuis la rentrée, nous avons conçu avec l'aide des Lou Petiots, un tableau des règles de vie. A l'occasion d'Halloween, nous avons bricolé une sorcière sur son balai pour décorer vos maisons. La ludothèque nous a rendu visite avec ses nombreux jeux les mardis de Septembre. Enfin, nous sommes en train d'élaborer le calendrier des anniversaires.*

*Concernant notre traditionnelle vente de chocolats, nous vous remercions pour vos commandes au profit de la Garderie. La distribution de vos commandes aura lieu courant décembre.*

### **Les rendez-vous de la Cabotte**

*Dégustation de la galette des rois : 6 Janvier 2017 à la salle de motricité de l'école maternelle  
Vide grenier et vente de plants : dimanche 14 Mai 2017 à MURINAIS.*

*Nous vous remercions de l'attention que vous portez à l'actualité de la garderie et nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.*

## Cantine scolaire des coteaux

Le 8 Juin 2016 avait lieu l'Assemblée Générale au cours de laquelle s'est constitué le bureau de la Cantine :

- MUNTZ Emilie (Présidente) et AFONSO Marie Hélène (Vice-Présidente),
- CHAIZE Julie (Trésorière) et ANDREI Christiane (Vice-Trésorière),
- JULLIN Nathalie (Secrétaire) et RONZIER Elodie (Vice-Secrétaire),
- SAPORITO Christelle, RIGOUDY Emmanuelle et BRUNEL Sandrine, membres actifs.

Samedi 5 Novembre 2016, sous un ciel automnal, nous avons parcouru nos villages lors de la vente de pognes, St Genix et pains d'épices. Malgré toute la bonne volonté, par manque de bénévoles, nous n'avons pas pu couvrir les communes de Saint Appolinard et Bessins. Nos sincères excuses envers les habitants de ces communes. Après avoir bien roulé et marché, nous nous sommes joyeusement retrouvés au restaurant Chevallier afin de se réchauffer autour d'un bon repas.

Nous remercions sincèrement toutes les personnes présentes lors de cette journée ainsi que celles présentes la veille lors de la pré-vente.

Nous remercions aussi chaleureusement les habitants pour leur accueil.

Nous espérons être plus nombreux l'année prochaine afin de satisfaire tout le monde.

### LES SALARIÉS DE LA CANTINE



#### CANTINE DE CHEVRIERES

Derrière : Marina, Brigitte,  
Pascale, Philippe  
Devant : Ginette, Louisa



<<<<

#### CANTINE DE MURINAIS

Rose

#### CANTINE DE ST APPO

Nadine

>>>>

A.P.E



### Petit retour sur le Rallye

Le 2 et 3 juillet 2016, les membres des 3 associations (cantine, garderie et APE) étaient présents pour tenir la buvette à l'occasion du Rallye de Saint Marcellin. Malgré une organisation différente des heures des spéciales, le bilan du week-end reste positif grâce à la visite de nombreux passionnés du volant. Nous remercions tous les bénévoles qui ont œuvrés au bon déroulement de ce week-end.



### Assemblée générale et bureau de l'association

Cette année il y a eu du changement avec 3 postes à pourvoir, voici donc les membres du bureau de l'association des parents d'élèves :

**Présidente:** Laetitia Alonso

**Vice-Présidente Bessins:** Marianne Mounier Vehier

**Vice-Présidente Murinais:** Emilie Belle

**Vice-Présidente St Appolinard:** Aurélie Girard

**Vice-Présidente Chevrières:** Solenne Ardain

**Trésorière:** Christiane Andrei

**Vice Trésorière:** Cristelle Rimet-Meille

**Secrétaire:** Elodie Ronzier

**Vice-Secrétaire:** Sabine Besson

**Membres actifs:** Giroud Nathalie, Saporito Christelle, Lambert Céline, Brunel Sandrine, Moua Marie, Veyret Emilie, Fournier Christine, Riboulet Nadège, Gaillard Laure, Gaillard Julie, Altamirano Lyonnet Walka, Lauture Françoise, Feugier Richard, Zepp William, Ramalho Laura.



## Le 10<sup>ème</sup> marché de Noël



Le 10<sup>ème</sup> marché de Noël s'est déroulé le samedi 3 décembre à Saint Appolinard ; les visiteurs étaient attendus à partir de 10h pour venir découvrir les divers stands d'artisans locaux, ainsi que le stand des bricolages réalisés par les enfants et les parents d'élèves.

Il y avait également de nombreuses animations pour divertir les enfants (poney, maquillage, sculpture de ballons,...). Ainsi qu'une rencontre du Père-Noël avec la possibilité de faire une photo en sa compagnie.

Tout au long de la journée, une buvette et un point restauration avec des crêpes, des gâteaux sucrés et salés, ainsi que des verres de bonbons ont permis aux petits et grands de se régaler.

A 18h30, un spectacle de feu a été offert par l'association.

Les visiteurs qui le souhaitaient, pouvaient repartir avec un repas réalisé par l'Auberge des Saveurs à Murinais qui se composait de diots et crozets savoyards.



### Les prochains rendez-vous, à ne pas oublier :

Le Carnaval le 1<sup>er</sup> avril à Murinais.

La vente de panier Garni

Les olympiades

La fête de l'école le 23 juin à Chevrières

Le rallye le 1<sup>er</sup> week-end de juillet.

Si vous souhaitez être informé sur les diverses manifestations ou pour toute autre information, vous pouvez nous contacter par mail : [ape38160@gmail.com](mailto:ape38160@gmail.com) ou par le compte FACEBOOK : Ape Rpi.



## Amicale des sapeurs-pompiers

## 2 nouvelles recrues intègrent la caserne

Suite à la création d'une section de Jeunes Sapeurs Pompiers à la caserne de St Marcellin, deux Chevriérois ont réussi avec brio les tests de recrutement (sport, tests écrits, entretien de motivation). Ils étaient 25 jeunes à vouloir intégrer cette section et ils font partis des 12 sélectionnés.

Félicitations à **Evan Colomb** et **Lucas Mauray**  
et surtout bienvenue à la caserne de Chevrières-Murinais !



### les Rendez-vous de Sapeurs Pompiers

La fin d'année approche et comme d'habitude, nous allons vous proposer nos calendriers 2017.

Chaque début d'année est marqué par notre vente de boudin à la chaudière, caillettes et saucissons à cuire. Pour bien débuter l'année 2017, nous vous donnons rendez vous

**samedi 28 janvier 2017 au matin  
à CHEVRIERES**

pour notre matinée boudin à la salle des fêtes de Chevrières pour la vente et sous les tôles pour la préparation et cuisson des boudins.

## Le Chœur d'Adèle



### Défilé du 11 Novembre 2016

*C'est sous les averses que la matinée débuta. Mais, comme par magie, la pluie cessa et le soleil fit une timide apparition, au moment du défilé de l'armistice de 14/18. Le Chœur d'Adèle entonna "le chant du départ" puis "la Marseillaise" accompagné des musiciens Mrs Giraud et Belle, ainsi que des enfants.*



### Dimanche 13 Novembre 2016

*Le Chœur d'Adèle était convié par la Lyre Saint Marcellinoise, ainsi que la chorale Andante de St Marcellin et la classe de chant du Conservatoire Erik-Satie de St Martin D'Hères, à venir chanter au "Diapason". Les Chœurs et les musiciens étaient dirigés par le nouveau chef d'orchestre, Frédéric Lagoutte.*

*Ce sont quelques 450 personnes qui sont venus écouter et applaudir ce traditionnel concert d'automne, où la musique de Claude Nougaro, des Beatles, des medleys de films d'animation étaient à l'honneur en 1<sup>ère</sup> partie. Les Chorales ont interprété, en 2<sup>ème</sup> partie, des Œuvres vocales de Fauré, Bruno Coulais ainsi que des classiques de Franck Sinatra "New York New York".*



## LE CHŒUR D'ADÈLE DE MURINAIS

Association créée à Murinais en 2014, le Chœur d'Adèle réunit des amateurs de chant choral et de musique.

Ainsi, chaque semaine, une douzaine de personnes (hommes et femmes), résidants à Murinais ou aux alentours, choristes ou novices, prend plaisir à se retrouver.

**Tous les mercredis de 19 h 00 à 20 h 30 à la salle polyvalente de Murinais.**

L'ambiance y est chaleureuse et attachante, tout en se fixant une exigence de qualité, sous la direction du Chef de Chœur Isabelle Biéri, professeur de musique et de technique vocale.

Le répertoire est très varié : classique, sacrée, contemporain français ou étranger, comédie musicale, etc. Pas de notion musicale requise, tout s'apprend en chantant.

*Alors si le cœur vous en dit, venez nous rejoindre !*

Renseignements ☎ 06 12 59 05 75 ou 06 02 39 71 39

### LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

#### Le Chœur d'Adèle

*Pourquoi Adèle ? C'est pour rendre hommage à Mlle Adèle de Murinais, sœur du Marquis Charles d'Aubergeon de Murinais, propriétaire du château, qui a été brûlé et détruit par les Allemands en 1943 à Murinais.*

*Adèle consacre sa fortune et sa vie aux œuvres de charité. Elle est entièrement dévouée à la cause des malades et des pauvres. Pour lutter contre l'illettrisme et le manque d'instruction des enfants de la campagne, elle forme des pieuses institutrices qui prodiguent également des soins aux malades. Elle est aussi la fondatrice du Couvent Notre Dame de la Croix. Sans avoir été religieuse, elle remplit la fonction de Mère Supérieure, en tant que fondatrice du couvent.*

#### La Chorale

*Au cours des répétitions, mercredi après mercredi, à partir d'individualités, passionnées, maîtrisant mal ou peu le solfège, notre chef Isabelle Bieri avec de la patience, beaucoup de patience met l'œuvre en place et nous fait découvrir des merveilles.*

*Puis viennent les concerts, aboutissement de tous ces efforts. Le public est là, la musique également, le temps s'arrête... Instants magiques !!!*

*Ces moments privilégiés, nous les aimons bien : moments de rencontres entre nous, avec d'autres chorales de la région. Ils participent au maintien d'une ambiance sympathique. Les fêtes, les repas, les sorties renforcent ces liens d'amitié.*

*Le chant embellit la vie et ceux qui chantent embellissent la vie des autres, alors chante Adèle et fais chanter le monde encore bien longtemps.*

*Un grand merci à toutes et à tous.*

*Brigitte Iserable*

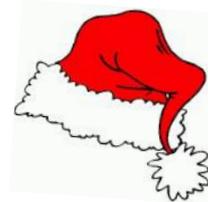
## PROGRAMME DE LA CHORALE LE CHOEUR D'ADÈLE

Dates à retenir :

### ↳ **Dimanche 18 Décembre 2016 : CHANTS DE NOËL**

A 15h, en l'église de Chatte

Avec la chorale de la Paroisse St Luc du Sud Grésivaudan et la Chorale Andante de St Marcellin. (voir affiche page suivante)



### ↳ **Dimanche 5 Février 2017 : CONCERT JAZZ**

A 15h, à la salle des fêtes de Murinais



**En première partie : Raphaël Lemonnier & François Lemonnier**

Tromboniste inspiré, [François Lemonnier](#) a joué avec de nombreux orchestres, mais préfère les petites formations où il peut donner libre cours à son goût pour l'improvisation. C'est un aventurier ouvert à toutes les expériences musicales. Ce qu'il aime, c'est sortir des sentiers battus et rendre évidentes les inventions que lui permet son extraordinaire maîtrise de l'instrument.

[Raphaël Lemonnier](#) a été formé dans les clubs de jazz de New York. Il est un pianiste de réputation internationale. Ces dernières années il a participé à plusieurs tournées avec la chanteuse China Moses. Ensemble, ils ont réalisé deux albums, dont le splendide "Hommage à Dinah Washington".

François et Raphaël sont aussi compositeurs et leur collaboration donne lieu à une rencontre au sommet où alternent compositions originales, standards et thèmes classiques. Energique, sensible, diverse, ponctuée de moments de grâce, leur musique traduit l'entente de deux personnalités généreuses qui jouent au plus près de leurs émotions pour notre plus grand plaisir.

**En deuxième partie : Le Chœur d'Adèle**, dirigé par Isabelle Bieri, interprètera des chants écrits par François Lemonnier, spécialement pour ce concert.

### ↳ **Samedi 18 Mars 2017 : REPAS DANSANT IRLANDAIS**

A 20h, à la salle des fêtes de Murinais

Pour fêter la Saint Patrick :

Avec **AHASSIAH** groupe orchestral de musique Celtique



# CHEURS DE NOËL

Eglise de Chatte  
18 décembre 2016  
15 h

Chœur "d'Adèle"  
de Murinais  
Chœur Chantenoix  
de Poliénas  
Chœur "Andante"  
de Saint-Marcellin  
Chœur "Saint-Luc"  
de la paroisse St Luc du Sud Grésivaudan



Vous invitent à cet après midi de Chants de NOËL  
pour les écouter et chanter avec eux  
en l'église de Chatte



Organisé par le Chœur « Saint Luc »  
Venez nombreux pour encourager nos choristes

## Club le Wellingtonia



Le 23 septembre, notre club s'est réuni pour déguster une bonne paëlla. Nous avons passé une bonne journée qui s'est terminée par des jeux de boules et cartes.

Le 28 octobre, tous les adhérents étaient conviés à L'Auberge des Saveurs pour fêter les anniversaires. Jean Paul nous avait préparé un bon repas.

Les honorés du jour : 8 personnes dont : Antoinette, Andrée et Fernand (85 ans); Hélène (80 ans) ; Jeanine (75 ans) ; Thérèse (70 ans) ; Bruno (65 ans) et Marie (60 ans).

Les dames ont reçu une azalée et les messieurs un coffret de vin.



Le 13 novembre c'était notre traditionnelle choucroute. Beaucoup de clubs voisins ont répondu présent et nous les remercions. Le repas a régalé tout le monde.

Notre nouvelle animation musicale « ANIM'USETTE » a ravi beaucoup de personnes. Ils ont très bien apprécié et les danseurs étaient présents sur la piste !

Chacun est reparti content de son après midi !

Arlette Martin

## Les 3 clés

Cour de piano, contrebasse et Formation musicale.

Un nouveau cours d'initiation musicale avec pratique instrumentale ,pour les 4-5 ans est ouvert le samedi matin de 11h à 12h.

Renseignements auprès d'Isabelle Bieri  
06 12 59 05 75

Les  
Trois  
Clés

## Comité des Fêtes

# LA VOGUE ÉDITION 2016

C'est sous un soleil radieux que la vogue s'est déroulée le 10 et 11 septembre dernier. Deux jours de festivités réussis grâce à l'énergie fournie par tous les bénévoles : que ce soit les membres du comité des fêtes, la section gym, les anciens et le nouveau maire, les membres du conseil municipal, les villageois ou bien la famille et les amis, tous ont effectués leurs tâches remarquablement. **MERCI !!!**



A la buvette

## SAMEDI

Le traditionnel concours de boules lyonnaises a rassemblé pas moins de 18 quadrettes dispersées sur la dizaine de terrains mise en place. Tout ceci supervisé par Daniel Garcin.

Le résultat donna pour vainqueurs l'équipe de Mr Durieux du club de "la Joyeuse" de La Côte St André, devançant l'équipe de Mr Chambon Ferdinand de Roybon-Montrigaud.



En cuisine

En soirée le repas, apprécié de tous, était servi sous une ambiance orchestrée par Nino et son Orchestre Nostalgie.

A 22h30 le feu d'artifice illumina le village par la beauté de ses couleurs. Merci à l'entreprise Pyro Event de St Appolinard.

La soirée se poursuit jusqu'au bout de la nuit sur les airs enjoués de l'orchestre.



La table de marques



Le feu d'artifice (Pyro Event)

## DIMANCHE

Au petit matin, Murinois encore endormi, un balai de voiture arpentait la rue principale, où un petit vide-greniers et marché de producteurs s'installaient.

Au programme de cette matinée une messe chantée par le chœur d'adèle se déroula à l'église. Vers 10h00, une démonstration de Zumba endiablée menée par Axelle Maury de Têche, a ravi le public. Pour occuper les enfants, cette année quads et promenade à poney étaient présents.

L'après-midi, le concours de pétanque fût exceptionnel avec 64 doublettes qui se sont affrontées, les gagnants étant Hervé Flament et Bruno Mendilia de Grenoble. Une complémentaire a été jouée donnant comme gagnant Anthony Colloméra et Valentin Poncet de Vinay.

Le lundi avec la fatigue mais la satisfaction d'avoir réussi cette éditions 2016, le nettoyage pris place aux festivités. Les personnes ayant pu se libérer se sont retrouvées toute la matinée et ont terminées à 12h autour de la table, afin de savourer ravioles et cuisses de poule bien méritées.

Remerciements : entreprise Giraud-Marchand pour leur contribution financière, le club de football AS VERSAU de St Vérand-St Sauveur, le comité des fêtes de Chevières, Montel Bernard, Carrosserie Gontier, Maçonnerie André Ragache (mine), l'auberge des saveurs, Jérôme Jullien (Pyro Event), Samuel Bazzoli paysagiste, Fromagerie Raphaël Jourdan, Fromagerie le Murinois, entreprise GAY-MERY et MS COULEURS Michel Barroso, la municipalité.

Je suis très fier d'avoir participé à cette aventure.  
Votre très dévoué président

## RETOUR DE VOGUE

Vendredi 14 octobre, c'est autour d'un bon repas, à la salle polyvalente, que le Comité des fêtes a convié toutes les personnes bénévoles, qui ont œuvrés avant, pendant et après la vogue.

Le Président et M. le Maire ont procédé à la remise de diplômes à Françoise Garcin, Josiane et Jean-Pierre Ragache, Brigitte Iserable pour remercier leurs nombreuses années de bénévolat. Les dames ont reçu un magnifique bouquet de fleurs et Jean-Pierre un coffret de vin.

Dans une bonne ambiance, la soirée se clôtura par la traditionnelle clairette.



## Comité des Fêtes

Comme l'an passé, la soirée Halloween a rencontré un énorme succès...

Le Comité des fêtes ne peut que s'en réjouir puisque 45 enfants sont venus déguisés pour effrayer le village, propager leur bonne humeur et relever le défi « friandises » !

Nous remercions les villageois qui ont joué le jeu, avec 15 kg de bonbons récoltés. A l'issue de cette chasse fructueuse, petits et grand étaient conviés au traditionnel pot de l'amitié organisé par le Comité des fêtes.

Merci aux 2 mamans qui ont aidé à partager les bonbons pour que chaque monstre reparte avec son butin sucré ! Encore un grand merci aux enfants, parents et bénévoles.

A l'année prochaine !

Christelle Miskulin

## Section Gym

La Halle des Sports accueille tous les lundis de 18h45 à 19h45 la section gym pour un agréable cours de gym douce ou pilates, préparé avec soin par la charmante et sympathique professeur Louisa.

Le groupe, femmes et hommes, apprécie tous les exercices de souplesse, respiration, renforcement musculaire, relaxation.

Les ballons, élastiques, altères et bâtons complètent et varient à merveille tous les cours proposés.

Cet excellent moment, partagé en toute simplicité, apporte bonheur et bien-être à notre corps.

Renseignements 04 76 64 96 35

Daniel Garcin

A tout moment, vous pouvez nous rejoindre !



## LA SECTION GYM

# ARBRE DE NOËL

Dimanche 18 Décembre  
15h à la Halle des Sports



**Spectacle de Marionnettes**  
**Mini-tours de magie**  
**Surprises**

RENSEIGNEMENT: Fabrice 06 88 84 58 87

*Assemblée générale du comité des fêtes*



*Vendredi 13 janvier 2017*  
*20h à la Halle des Sports*

*Venez nombreux !!!*

# Réveillon du Nouvel An

## Murinais

Comité des Fêtes

DE  
MURINAIS

### Menu

Entrée:

Duo de foie gras et saumon fumé

Trou Normand

Plat:

Gigue de chevreuil farcie  
au foie gras en croûte, sauce à la mûre,  
poire au vin et gratin dauphinois

Fromage:

Fromage blanc et son coulis de fruits rouges  
ou coulis praline

Fromages affinés (Vercorais, bleu du Vercors, St Marcellin)

Dessert:

Pain d'épices surprise, glace abricot,  
sauce au miel whisky, amandes et tuiles

Café, papillotes, cotillons

**TARIF 60€\***

\*boisson non-comprise

**MENU ENFANT**

**-14ans 20€**

**SOIREE ANIMEE PAR NINO ET SON ORCHESTRE NOSTALGIA**

**INSCRIPTION : fabrice 06 88 84 58 87 ou 04 76 36 15 94**